

مولد الرسول ﷺ

و عموم بركة بعثته

La Naissance du  
Prophète ﷺ  
Et  
La Bénédiction  
Universelle de  
Sa Mission

**Cheikh 'Aboullah ibn Zeid al Mahmoud**

Président des tribunaux et Affaires islamiques

Etat du Qatar

Traduit par

Ibrahim Nouckcheddy



## Préface

Al Islam, c'est le mode de vie choisi par Allah pour que l'homme s'y conforme sans y introduire d'innovations. L'homme n'est considéré comme avoir suivi ce mode de vie qu'après avoir suivi les enseignements du Qur'an et de la Sounnah de l'envoyé d'Allah ﷺ, et après avoir suivi les mêmes pas qu'avaient suivi nos ancêtres pieux :

وَأَنَّ هَذَا صِرَاطٌ مُسْتَقِيمٌ فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ذَٰلِكُمْ وَصَّيْنَاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ

Traduction du sens du verset : « **Et certes, ceci est mon chemin dans toute sa rectitude, suivez le donc ; et ne suivez pas les [autres] sentiers qui vous écartent de sa voie . Voilà ce qu'il vous enjoint. Ainsi atteindrez vous la piété** » S6V156

En vue de faire réaliser cet objectif, il incombe à nos savants, de faire des efforts pour conseiller les musulmans, de leur montrer le chemin de la guidée et de leur faire comprendre leur religion. Ils doivent aussi les exhorter à renoncer aux innovations et aux choses nouvellement introduites dans la religion et d'enjoindre l'établissement de la législation d'Allah chez eux, chez leurs parents et dans la société où ils vivent.

« La Présidence des tribunaux et affaires islamiques » entreprend la publication de livres sur l'islam à ses propres frais pour ensuite les distribuer gratuitement aux musulmans à travers le monde. Ce présent livret fait partie de ces publications.

Le texte principal de ce livret est en arabe et a été compilé par son excellence le Cheikh 'Abdoullah ibn Zeid al Mahmoud, président des Tribunaux et affaires islamique du Qatar.

Le président de la société d'appel pour la langue arabe et la culture islamique à l'île Maurice, Ibrahim Nouckcheddy l'a traduit en français. Ce livret élucide la vérité sur la célébration de la naissance du Prophète ﷺ à la lumière de la législation pure d'Allah afin que les musulmans soient avertis et bien éclairés à ce sujet.

Nous faisons un appel à nos frères musulmans ici et ailleurs dans le monde de se cramponner aux limites prescrites par leur Dîn (religion) et ses enseignements. Ils doivent savoir que leur vrai tranquillité et bien être se trouvent dans le succès qu'ils auront en recherchant le plaisir et la satisfaction d'Allah.

يَوْمَ لَا يُخْزِي اللَّهُ النَّبِيَّ وَالَّذِينَ آمَنُوا مَعَهُ نُورُهُمْ يَسْعَى  
بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَانِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا أَتْمِمْ لَنَا نُورَنَا وَاغْفِرْ لَنَا إِنَّكَ  
عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

Traduction du sens du verset : « *...Le jour où Allah épargnera l'ignominie au prophète et à ceux qui croit avec lui. Leur lumière courra devant eux et à leur droite ; ils diront : « Seigneur parfais nous notre lumière et pardonne nous. Car tu es omnipotent »* S66V8



Louanges à Allah Qui nous a guidés vers l’Islam, qui nous a accordé sa faveur en en envoyant Mouhammad ﷺ comme messager. J’atteste qu’il n’y a de divinité sauf Allah, une attestation à celui qui dit : « Allah est mon maître et ensuite reste ferme à celle-là ». J’atteste que Mouhammad est son Apôtre et son envoyé. Il est le meilleur des hommes. Ô Allah comble de tes bénédictions Ton envoyé Mouhammad sa famille et ses compagnons pieux et nobles. Et accorde le salut en abondance.

Allah l’Exalté dit :

هُوَ الَّذِي بَعَثَ فِي الْأُمِّيِّينَ رَسُولًا مِّنْهُمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ  
وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَإِن كَانُوا مِن قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ

Traduction du sens du verset : « **C’est lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les arabes) un messenger (Mouhammad ﷺ) des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre (Le Qur’an) et la Hikmah (La sagesse, La Sounnah ou l’explication pragmatique du Qur’an) bien qu’ils fussent auparavant dans un égarement évident** » S62V2

(Dans ce verset ) Allah nous informe de sa faveur à ses serviteurs croyants en envoyant ce Prophète noble :

عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

Traduction du sens du verset : « **[Un Messenger] auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants** » S9V128

Dans un autre verset, il dit :

لَقَدْ مَنَّ اللَّهُ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْ أَنفُسِهِمْ

Traduction du sens du verset : « **Allah a certainement fait une faveur aux croyants lorsqu’Il a envoyé chez eux un messenger issu d’eux mêmes** » S3V164

La mission et la prophétie de Mouhammad ﷺ commencèrent avec la première révélation des versets :

أَقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ

Traduction du sens du verset : « **Lis au nom de ton seigneur qui a créé [toute chose]** » S96V1

Tandis qu'il était dans la caverne de Hira. C'était donc le commencement de sa mission et il y a eu une période de 40 ans entre cette révélation et sa naissance.

Allah envoya Mouhammad ﷺ avec sa mission après une interruption de la prophétie. Il l'envoya avec une religion parfaite, avec une révélation universelle, convenable et favorable à tous temps et tous endroits. Il disciplina et régularisa la vie des gens à une époque où l'ignorance prévalait parmi eux, l'égaré régnait et chaque peuple avait une divinité qu'il adorait en sus d'Allah. Il rendit des gens aveuglés clairvoyants. Il les sauva de l'ignorance, les guida loin de l'égaré, ouvrit les yeux des aveugles, les oreilles des sourds et les cœurs des négligeants. Avec la bénédiction de sa mission, les gens embrassèrent en masse la religion d'Allah, soumis et volontaires.

Le terme « illettrés » (Oummiyin) se réfèrent aux arabes. Ils furent appelés ainsi à cause de leur analphabétisme (absence de capacité à lire et écrire) qui prévalait parmi eux, ils n'avaient ni écoles ni livres. Ils ressemblaient à des bédouins voyageurs (itinérants). Ils ne furent éduqués qu'après la mission de Mouhammad ﷺ.

La première révélation faite par Allah était :

أَقْرَأْ بِاسْمِ رَبِّكَ الَّذِي خَلَقَ ﴿١﴾ خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ عَلَقٍ ﴿٢﴾ اقْرَأْ وَرَبُّكَ  
الْأَكْرَمُ ﴿٣﴾ الَّذِي عَلَّمَ بِالْقَلَمِ ﴿٤﴾ عَلَّمَ الْإِنْسَانَ مَا لَمْ يَعْلَمْ

Traduction du sens du verset : « **Lis au nom de ton seigneur qui a créé [toute chose] (1) Qui a créé l'homme d'une adhérence (2) Lis ! Ton Seigneur est très noble (3) Qui a enseigné par le qalam (la plume) (4) a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas (5)** » S96V1-5

Dans ce chapitre on ressent l'importance de s'instruire au moyen de plume, c'est à dire l'écriture qui est nécessaire pour faire disparaître l'analphabétisme ou de le diminuer parmi les gens. Toute grâce provient de sa mission, c'est à dire le commencement de la révélation en signe de sa prophétie. Cela eut lieu 40 ans après sa naissance.

Allah a dénommé son Prophète Mouhammad ﷺ « oumami » dans sa parole :

وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ  
وَالَّذِينَ هُمْ بِآيَاتِنَا يُؤْمِنُونَ

Traduction du sens du verset : « **Et ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui me craignent, acquittent la zakat et ont foi en nos Ayât (preuves, évidences, versets...)** » S7V156

الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ الَّذِي يَجِدُونَهُ مَكْتُوبًا عِنْدَهُمْ  
 فِي التَّوْرَةِ وَالْإِنْجِيلِ يَأْمُرُهُمْ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَاهُمْ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُحِلُّ  
 لَهُمُ الطَّيِّبَاتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَالْأَغْلَالَ  
 الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ فَالَّذِينَ آمَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا  
 النُّورَ الَّذِي أُنزِلَ مَعَهُ ۗ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

Traduction du sens du verset : « **Ceux qui suivent le messager, le prophète illettré (Mouhammad ﷺ) qu'ils trouvent écrit chez eux dans la tawrât (Thora) et l'Indjil (l'évangile). Il leur ordonne le ma'rouf (le Tawhid) leur interdit le mounkar (polythéisme), leur rend licites les tayyibât (les bonnes nourritures), leur interdit les Khabâ-is (Ce qui est illicites parmi les nourritures les actes et les croyances), et leur ôtes le fardeau et les jougs qui étaient sur eux, ce qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux là seront les gagnants.** » S7V157

Donc Allah l'a appelé « Oummi » parce qu'il ne savait ni lire ni écrire. Et cet (analphabétisme) était un moyen de protection pour la révélation qui venait à lui et pour ne laisser aucune place aux doutes mensongers et aux illusions fausses. Sinon ils auraient dit qu'il (le prophète) l'a appris d'un tel ou de tel livre.

Allah dit :

وَمَا كُنْتَ تَتْلُوا مِنْ قَبْلِهِ مِنْ كِتَابٍ وَلَا  
 تَخُطُّهُ بِيَمِينِكَ إِذًا لَأَرْتَابَ الْمُبْطِلُونَ

Traduction du sens du verset : « **Et avant cela, tu ne récitais aucun livre et tu n'en écrivais aucun de ta main droite. Sinon ceux qui nient la vérité auraient eux des doutes** » S29V48

L'analphabétisme du prophète ﷺ est un des miracles de sa prophétie et non pas de sa nature. Puis Allah a dit :

يَتْلُوا عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ

Traduction du sens du verset : « **...Qui leur communique Ses versets** » S62V2

C'est à dire du Coran qu'il expliquait. Quand (quelques verset) leur devenaient ambigu, ils (sahabas) l'interrogeait. Ibn Mas'oud ؓ a dit : « *Quand nous apprenions 10 versets du Qur'an, nous n'excédions pas ce nombre avant dans connaître leurs significations, et de les mettre en pratique* ».

Donc ils étudiaient la lecture, la science et l'action en même temps.

Puis Allah dit :

وَيُزَكِّيهِمْ

Traduction du sens du verset : « *...les purifie....* » S62V2

C'est à dire, il les purifie afin qu'ils puissent observer les obligations et les actes vertueux et se débarrasser des immoralités et des vices. Car en vérité c'est ce moyen qui purifie et honore les âmes et étend ses gloires dans les mondes.

Allah dit :

قَدْ أَفْلَحَ مَنْ زَكَّاهَا ﴿٩﴾ وَقَدْ خَابَ مَنْ دَسَّاهَا

Traduction du sens du verset : « *a réussi certes celui qui la purifie (9) Et est perdu, certes, celui qui l'a corrompt(10)* » S91V10-11

L'âme ne se trouve que là où le jeune homme la met. Et recherche pour l'âme le degré le plus haut.

Et ensuite Allah dit :

وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ

Traduction du sens du verset : « *...et leur enseigne le Livre (le Qur'an) et la Hikma (sagesse, sunnah...)...* » S62V2

Le livre ayant rapport ici est le Qur'an et la sagesse signifie sunnah<sup>1</sup>. Les Sahabas étudiaient la sunnah du prophète ﷺ de la même façon qu'ils étudiaient le Qur'an.

Le Prophète ﷺ a dit : « J'ai reçu le Qur'an et quelque chose de semblable avec (c'est à dire la sunnah). Un temps viendra ou un homme repu dans son canapé dira : Adhérez vous au Qur'an. Ce que vous y voyez de permis, considérez le comme permis. Et ce que vous y voyez comme interdit considérez le comme interdit. En vérité, ce que l'envoyé d'Allah ﷺ déclare illicite est semblable à ce qu'Allah déclare licite »<sup>2</sup>.

Allah dit :

وَإِنْ كَانُوا مِنْ قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُبِينٍ

Traduction du sens du verset : « *Tandis qu'auparavant ils se trouvaient dans un égarement manifeste* » S62V2

<sup>1</sup> Les paroles et les actions du prophète Mouhammad ﷺ

<sup>2</sup> Abou Daoud vol.3, p.1293,chap.1682, hadith 4587 ; Tirmidhi vol.10, p.132, ch.10 ; ibn Majah vol.1, p.6, ch.2, hadith 12.

(Ils) dans ce verset se réfère aux arabes avant l'avènement de l'islam. En fait, avant la mission de Mouhammad ﷺ, ils vivaient dans le mal, dans la détresse et dans l'égarement aveuglant. Ils s'entretuaient, quelqu'un d'entre eux capturait la femme de l'autre, ils adoraient les arbres, les pierres, les tombes, et des rebelles prévaricateurs (tawaghit).

Ils étaient persécutés, opprimés et brutalisés par khosrau et César. Les étrangers les gouvernaient sur leur terre, les humiliaient chez eux. Ils n'avaient jamais pu devenir indépendant sauf à travers l'Islam. Ils n'étaient pas connus par les peuples (nations), ne se soumettaient pas à eux et ne craignaient pas leur force sauf après l'avènement de l'islam et après la mission de Mouhammad ﷺ.

Beaucoup parmi les gens (d'aujourd'hui) sont devenus comme les gens de la période pré-islamique (d'ignorance : jahiliya), de telle sorte qu'ils adorent les habitants pieux des tombes. Ils sollicitent leur secours dans leurs besoins, pour écarter les afflictions, la même chose que faisait les premiers idolâtres. Cela ne se passe qu'après la faiblesse de leur foi dans l'islam. Leur idéologie s'est détériorée. Des hypocrites ont fait leur apparition parmi eux, les invitent à rejeter l'islam et à renoncer à ces obligations, à ses punitions légales et à ses lois. Ils insistent à faire prévaloir les lois humaines pour la simple raison que les lois humaines autorisent à prendre l'intérêt, à commettre l'adultère et à consommer les boissons alcooliques.

Pour cette raison, ils sont devenus les pires des gens, les plus égarés, les plus persécutés et les plus affligés. Ils méritent que leur richesse soit supprimée, qu'une punition leur soit infligée. Le désordre et la confusion règnent parmi eux. Ils sont victimes d'afflictions. Ils s'entre-tuent. Les uns s'emparent de la richesse des autres sous l'autorité du socialisme et du communisme, innové qu'Allah n'a jamais sanctionné.

L'Islam et la pratique des enseignements du Qur'an donnèrent naissance à une génération nouvelle d'arabe. Ceux-ci quittèrent leur péninsule avec en main le Qur'an qu'ils récitaient et vers lequel ils invitaient les gens. Ils conquièrent des pays et y régnèrent. Ce fut la raison principale de leur renaissance, de leur conquête et de leur règne. Ils poussèrent le progrès à leur plus haut point. Sous la guidée de l'islam, ils se transformèrent. La division et la divergence firent place à l'unité et à l'harmonie, la tyrannie et l'inhumanisme à la pitié et à la gentillesse, de l'inculture et de l'analphabétisme à la culture, l'éducation et la civilisation. Ils transformèrent leurs âmes rudes et ignorantes en des âmes nouvelles et religieuses. En conséquence, ils furent couverts de dignité, d'honneur et doués de connaissance.

Allah c'est acquitté de remplir Sa promesse faite dans le Qur'an dans sa parole :

وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا مِنكُمْ وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِي  
الْأَرْضِ كَمَا اسْتَخْلَفَ الَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ وَلَيُمَكِّنَنَّ لَهُمْ دِينَهُمُ الَّذِي  
ارْتَضَى لَهُمْ وَلَيُبَدِّلَنَّهُم مِّن بَعْدِ خَوْفِهِمْ أَمْنًا يَعْبُدُونَنِي لَا يُشْرِكُونَ بِي  
شَيْئًا وَمَن كَفَرَ بَعْدَ ذَلِكَ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ

Traduction du sens du verset : *«Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme il l'a donné à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'il a agréé pour eux. Il leur*

***changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne m'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux là les fassiqou'n (les rebelles, les pervers, ceux qui désobéissent à Allah).*** » S24V55

Et Allah a tenu sa promesse. Ils devinrent des rois des pays après avoir été de pauvres habitants des villages et des déserts. Il était difficile a quiconque d'entre eux de s'habiller d'avoir le nécessaire et d'apaiser sa faim. Il est rapporté dans Sahih Mouslim que Outba ibn Ghazwan ؓ a dit : « *J'étais parmi sept compagnons de l'Envoyé d'Allah ﷺ qui n'avaient rien à manger sauf les feuilles des arbres qui ulcéraient et blessaient le coin des bouches. Nous vîmes un morceau de toile que nous partagions à deux (entre moi et Sa'd ibn abi Waqass) et nous nous sommes enveloppés avec. Et aujourd'hui chacun parmi nous est devenu chef d'une des cités. Je cherche refuge auprès d'Allah pour ne pas me considérer comme un grand personnage car en vérité, à la vue d'Allah, je suis un misérable infirme* »<sup>3</sup>.

De la même façon (Qatada) a dit : « *les Arabes, avant l'avènement de l'islam et avant la prophétie de mouhammad ﷺ, étaient les gens les plus humiliés, les plus misérables, les affamés, les plus mal habillés, et les plus égarés. Ils étaient les vaincu dans les combats sans aucune victoire à eux. Par Allah, nous ne connaissons personne sur terre qui était dans une position pire que la leur. Cela durera jusqu'à ce qu'Allah révéla l'islam par laquelle il leur établi sur la terre et leur accorda subsistance en abondance et fit d'eux des rois parmi les gens. A travers l'islam, Allah a accordé tout ce que vous voyez. Soyons reconnaissant envers Allah pour ses faveurs car notre seigneur est bienfaisant et il aime qu'on le remercie* ».

D'après le récit le plus authentique, le Prophète Mouhammad ﷺ naquit dans le mois de Rabbi'oul awwal ( le 3<sup>ème</sup> mois de l'année lunaire arabe). Certains disent que c'était le huitième jour, tandis que d'autre disent que c'était le 12<sup>ème</sup> jour. C'était le même mois ou il se sépara de ce monde, d'après le récit le plus authentique.

## **...L'Envoyé d'Allah ﷺ n'a jamais prescrit à sa communauté, la glorification de sa naissance...**

ou cette célébration commune où les gens se rassemble. Au contraire : il y a des preuves fermes et authentiques contre cette pratique. Il dit dans un hadith : « *N'exagérez pas en me flattant comme les juifs et les chrétiens ont flatté le fils de Maryam. Je ne suis q'un serviteur d'Allah dites donc : « Serviteur et Messager d'Allah »* »<sup>4</sup>. Et il a également dit : « *Gardez vous de ne pas exagérer dans la religion car ceux d'avant vous furent détruit en raison de l'exagération dans la religion* »<sup>5</sup>. De plus, il n'a jamais été rapporté par des chaînes de transmissions fermes et authentiques que les quatre califes, les compagnons du prophète ﷺ, les tabi'ins (ceux qui ont vécu après les sahabas), les imams ou les savants pieux glorifiés le jour de la naissance du Prophète ﷺ ou qu'ils se rassemblaient pour prononcer des sermons ou pour réciter des poèmes (Qasidas), en vue de commémorer sa naissance. Ils nous auraient précédés dans cette pratique avait été approuvée comme une bonne œuvre.

Dans ses sermons, le Prophète ﷺ disait : « *En vérité, la meilleur parole est le Livre d'Allah, la meilleur guidée est la guidée de Mouhammad ﷺ, la pire des choses est la nouveauté* »<sup>6</sup>. La glorification de cette naissance fait partie des nouveautés introduites dans la religion. De

<sup>3</sup> Sahih Mouslim vol.4, p.1532, ch.217, hadith.7075 ; ibn Majah vol.2, p.1392, ch.12, hadith 4156

<sup>4</sup> Sahih al Boukhari : vol.4, p.435, ch.43, hadith.645 ; Darimi : vol.2, p.320, ch.68

<sup>5</sup> An nassai : vol.5, page 268, ch.207 ; ibn Majah : vol.2 page.1008, ch.63, hadith 3029

<sup>6</sup> abou Daoud : vol.3, p.1294, ch.1682, hadith 4590 ; Tirmidhi : vol.10, p.144, ch.16 ; ibn Majah : vol.1, p.15, ch.6, hadith 42 ; p.17, ch.7, hadith 45

même, la glorification du Mi'raj dans le mois de Rajab, et de la quinzième nuit de cha'ban sont des nouveautés dans la religion. Et chaque nouveauté dans la religion est une innovation, et toute innovation est un égarement. Suivent les enseignements de l'islam au lieu d'innover. L'auteur du livre : « al Ibtida'a fil Madarr oul ibtida'a » a raconté que les Fatimides en Égypte furent les premiers inventeurs de cette glorification de la naissance du prophète ﷺ quand ils virent les chrétiens glorifier la naissance du messie (jésus) et ils considéraient ce jour là comme un jour de fête où il interrompait le travail et le commerce. Ils firent la comparaison entre deux innovations et deux actes blâmables. Ceux qui ont innové cette pratique porteront les péchés de tous ceux qui la pratiquent jusqu'au jour de la résurrection. La glorification de la naissance du Prophète ﷺ est une imitation des chrétiens et le désir de les copier. Elle ne fait pas partie de l'islam ni de la pratique des ancêtres pieux.

Quand les Sahaba voulurent déterminer une date islamique pour connaître à partir de celle-ci les événements de l'époque, ils se gardèrent de considérer la date de la naissance du Prophète ﷺ puisque c'était une pratique des chrétiens afin de ne pas les imiter. Ils furent unanimes à considérer la date de l'émigration (hijra) de l'envoyé d'Allah ﷺ à Médine, car c'était le jour où Allah honora l'islam et humilia et mit fin à la fausseté.

Certaines personnes appartenant aux gens doués de connaissances présentent cette pratique comme une bonne œuvre et la présente comme « une bonne innovation » et prétendent qu'elle prouve l'amour de l'Envoyé d'Allah dans le cœur du public musulman et le désir de le glorifier. Cette prétention est sans aucun doute une fausseté. On sait très bien que chaque innovation est un égarement.

Par le fait que cet événement, soit célébrer chaque année, le public musulman le considère comme une pratique du Prophète ﷺ et de ses compagnons (sounnah). Quand la parole est changée, la pratique aussi change. Pendant une telle pratique, ils font des choses pour attirer les gens vers eux. Par exemple, ils disent que celui qui participe à cette célébration aura tant de profit où qu'il trouvera la guérison de son corps, la protection de sa famille et parents... Et celui qui n'y participe pas perdra telle et telle chose où sera frappé par la maladie ou par la mort de ses enfants...

Ils disent des choses semblables au sujet de cette innovation. C'est de cette façon que l'innovation mène vers quelque chose de plus grave. Nous glorifions Allah car nous sommes sauvés de cette hérésie. Nous ne l'entendons pas chez nous et dans notre pays cette pratique est inconnue parce qu'elle fait partie des nouveautés interdites par l'envoyé d'Allah ﷺ. Cette pratique est considérée comme une innovation pour la simple raison qu'elle est quelque chose de superflue dans la religion et qui n'a jamais été sanctionné par Allah ou son envoyé.

De même, ce que les gens célèbrent dans le mois de rajab et qu'ils appellent « isra oul mi'raj » , et à l'occasion de la quinzième nuit de Cha'ban fait partie des innovations qui nous mènent vers des actes blâmables, étant donné que les innovations mènent vers le polythéisme « chirk ». Les actes d'adoration « ibadat » légaux constituent une fondation pieuse et doivent être suivis, et ils ne constituent pas ce que les gens approuvent par eux même ou ce qu'ils innoveront :

وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا

Traduction du sens du verset : « **...Prenez ce que le messager vous donne ; et ce qu'il vous a interdit abstenez vous en...** » S59V7

Ce que les gens approuvent n'est pas nécessairement bon et authentique.

Pour cette action certains des ancêtres ont dit : « Toute ibadat (adorations) à laquelle l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses compagnons ne s'adonnaient pas, vous aussi ne vous y adonnez pas ; Car le premier (le Prophète ﷺ) n'a rien laissé sans dire aux derniers (les compagnons ﷺ et les musulmans en générale) ».

Ils ont également dit :

*«A chaque fois qu'une innovation surgit parmi les gens, une Sounnah est enlevée de sa place. Et se cramponnez à la Sounnah est meilleure que d'introduire des innovations ».*

Nous savons déjà que ceux qui se rassemblent pour célébrer l'anniversaire de la naissance du Prophète ﷺ chaque année et qui dépensent des grosses sommes d'argent, prétendent que leur but est de prouver leur amour pour l'Envoyé d'Allah ﷺ et pour le glorifier.

*Mais on doit savoir qu'une bonne intention ne légalise pas les innovations.*

L'amour naturel n'a rien avoir avec l'amour religieux.

Abou Taleb l'oncle du Prophète ﷺ avait la plus grande affection pour lui. Il avait fait tout pour le protéger et pour lui donner la victoire. Il témoigna de la véracité de sa prophétie. Mais il n'obéissait pas à ses ordres et ne renonçait pas à ses interdictions. Il n'embrassa jamais l'islam. Pour cette raison, il sera résucité le jour de la résurrection dans un feu peu profond qui fera bouillir la cervelle et cela en récompense à son infidélité<sup>7</sup>. Le Prophète ﷺ ne fut pas autorisé à implorer le pardon pour lui<sup>8</sup>. Quand les gens prétendait avoir de l'amour et de l'affection pour son Envoyé ; Allah révéla ce verset :

قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ  
وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ

Traduction du sens du verset : **«Dis (Ô Mouhammad ﷺ) : « Si vous aimez [vraiment] Allah, suivez moi (accepter le pur monothéisme islamique en suivant le Qur'an et la Sounnah). Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux »** S3V31

A la lumière de toute considération et expérience on constate que les innovations sont la source de toutes mauvaises actions, les unes menant vers les autres. Finalement, les dernières (actions) sont pires que les premières (innovations).

<sup>7</sup> Sahih al Boukhari : vol.5, p.140 , ch.39, hadith.222 ; vol.8, p.147, ch.115, hadith.227 ; p.369, ch.51, hadith.569

<sup>8</sup> Sahih al Boukhari : vol.2, p.248, ch.79, hadith.442

Durant ces célébrations, on fait des choses qui mènent vers la corruption et l'immoralité, tel que les rassemblements mixtes (hommes et femmes), l'utilisation des instruments musicaux, la boisson alcoolique, et ainsi de suite. Et ils attribuent ces actions à l'amour du Prophète ﷺ et à de l'affection pour l'Envoyé d'Allah ﷺ. Certainement ces actions sont contraires à cette affection et à l'obéissance au Prophète ﷺ.

Celui qui prétend avoir de l'amour sincère pour l'Envoyé d'Allah ﷺ, il lui incombe d'obéir à ces ordres, d'établir les cinq salat à leurs heures prescrites et en congrégation<sup>9</sup>, de payer la zakat obligatoire, de jeûner le mois de ramadhan, de renoncer à l'intérêt (riba), de ne pas commettre l'adultère, d'éviter la consommation de boisson alcooliques ; et tout autre vice.

L'obligations que la communauté doit à l'Envoyé d'Allah ﷺ sont : L'obéissance à ses commandements, l'affirmation de ce qu'il informe, la renonciation à ce qu'il interdit, de n'adorer qu'Allah que dans les façons prescrites et l'invocation de la bénédiction d'Allah et le salut pour le Prophète ﷺ régulièrement. Un tel acte est considéré comme la meilleure obéissance, le plus grand moyen de se rapprocher d'Allah. Celui qui le fait une seule fois, Allah le récompense dix fois. L'Envoyé d'Allah ﷺ nous a informé qu'une tel invocation est transmise à lui ; Il ordonna à son peuple d'implorer pour lui « al Wassila »<sup>10</sup>, et « al fadila » ; et qu'Allah le ressuscite dans la situation glorieuse qu'il lui a promise.

L'Envoyé d'Allah ﷺ a protégé le monothéisme (tawhid), et a fermé la porte qui mène au polythéisme (chirk).

Réveillez vous de votre léthargie ; repentez vous à Allah, soyez réguliers dans les devoirs imposés sur vous par Allah.

Obéissez à Allah et à Son Envoyé si vous êtes vraiment croyants.

Cheikh 'Abdoullah ibn Zeid al Mahmoud  
Président des Tribunaux et affaires Islamiques  
Etat du Qatar



---

<sup>9</sup> Très souvent pendant ces célébrations les heures des salaats passent sans que les gens songent à les accomplir. Est-ce une preuve de l'affection qu'on prétend avoir pour l'envoyé d'Allah ?

<sup>10</sup> Al Wasila : un rang dans le paradis ; c'est de cette façon que le prophète ﷺ nous a expliqué le mot « al wassila ». Voir Sahih Mouslim : vol.1, p.209, ch.155, hadith.747

# LA POSITION JURIDIQUE DE L'ISLAM SUR LA CELEBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU PROPHETE ﷺ

*Louanges à Allah et que la prière et la bénédictions soient sur Son Envoyé ainsi que sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivent sa guidée.*

Beaucoup de gens s'interrogent sur la position juridique de l'Islam face à la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète ﷺ, le fait de veiller la nuit et prier sur lui etc... comme on le fait assez souvent pour les fêtes.

La réponse en est qu'il n'est pas permis de célébrer l'anniversaire de la naissance du Prophète ﷺ, ni de quiconque, car c'est une des maladie innovatrice introduite dans la religion, puisque l'Envoyé d'Allah ﷺ ne l'a jamais fait, ni ses califes véridiques, ni les autres compagnons ﷺ, ni ceux qui les ont suivis dans la bonne voie dans les premiers siècles qui les ont suivis tout en sachant qu'ils connaissaient mieux la Sounnah et étaient meilleurs que leurs descendants dans la manifestation de leur affection pour l'Envoyé ﷺ et aussi dans l'application de ses enseignements .

Il a été authentifié que le Prophète ﷺ a dit: Traduction relative et approchée : « *Si quelqu'un introduit dans notre affaire quelque chose qui n'y appartient pas, elle est rejetée* »<sup>11</sup>.

Dans un autre Hadith, il a dit : Traduction relative et approchée : « *Vous devez observer mes préceptes (Sounnah) et les préceptes des Califes bien guidés après moi. Vous devez tous les suivre, vous y attacher fermement et faites attention aux innovations, car toute innovation est un égarement, et tout égarement mènera dans le feu* »<sup>12</sup>.

Ces deux Hadiths constituent une sévère exhortation contre l'introduction d'innovation et l'agissements basé sur elles. Allah dit dans le Coran :

وَمَا آتَاكُمْ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا

Traduction relative et approchée : « *Et prenez ce que l'Envoyé vous prescrit, et abstenez-vous de ce qu'il vous Interdit* »<sup>13</sup>

Il dit aussi :

فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

<sup>11</sup> Sahih rapporté par Mouslim : vol 3 (4284 / 4285)

<sup>12</sup> Rapporté par Abou Daoud: vol 3 (4590)

<sup>13</sup> Sourate 59 : « Al Hachr » V7

Traduction relative et approchée : «**Que ceux qui désobéissent à l'ordre de l'Envoyé, prennent garde qu'ils ne subissent une épreuve douloureuse, ou qu'une peine sévère ne leur soit infligée**»<sup>14</sup>.

Le Très Haut dit aussi :

لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ اللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُوا اللَّهَ وَالْيَوْمَ  
الْآخِرَ وَذَكَرَ اللَّهَ كَثِيرًا

Traduction relative et approchée : «**Certes, dans l'Envoyé d'Allah, vous avez un bon exemple pour celui qui espère en Allah et dans le jour du jugement et qui se rappelle Allah beaucoup**»<sup>15</sup>.

Il dit aussi :

وَالسَّابِقُونَ الْأُولُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ  
رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ  
خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ

Traduction relative et approchée : «**Les pionniers (de l'Islam) les premiers qui abandonnèrent (leurs foyers) et ceux qui suivent dans (tous) leurs bons actes ; Allah est très satisfait d'eux car ils sont avec Lui. Pour eux a-t-il préparé des Jardins sous lesquels coulent des rivières pour y demeurer éternellement. C'est la félicité suprême**»<sup>16</sup>.

Allah dit aussi :

الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتَمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيْتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا

Traduction relative et approchée : «**Aujourd'hui J'ai parfait pour vous votre religion, complété Ma faveur sur vous, et ai choisi pour vous L'ISLAM comme religion**»<sup>17</sup>.

Les versets à cet effet sont nombreux.

<sup>14</sup> Sourate 24 : « An-Nour » V63

<sup>15</sup> Sourate 33 : « Al-Ahzab » V21

<sup>16</sup> Sourate 9 : « At-Tawba » V100

<sup>17</sup> Sourate 5 : « Al-Ma-ida » V3

Introduire de telles anniversaires signifierait qu'Allah n'a pas encore parfait la religion de cette communauté, et que l'Envoyé d'Allah ﷺ n'avait pas informé de ce qu'il fallait observer pour cette communauté. Et plus tard les gens sont venus introduire dans la religion d'Allah ce qu'Allah n'a pas prescrit, sous prétexte que cela leur permet de s'approcher davantage de l'agrément d'Allah, malgré qu ceci représente une sérieuse menace et une opposition à Allah ainsi qu'à Son Messager ﷺ, tandis qu'Allah a parfait la religion pour Ses êtres humains et accompli Sa faveur sur eux. Aussi l'Envoyé d'Allah ﷺ avait accompli sa claire et véritable mission, ne laissant aucun moyen menant au paradis et éloignant du feu sans être élucidé.

Il a été authentifié que ‘Abdoullah ibn ‘Omar ؓ rapporte de l'Envoyé d'Allah ﷺ : Traduction relative et approchée : « ***Jamais Allah n'a envoyé un Prophète sans lui assigner la tâche de guider son peuple vers ce qu'il leur enseigne de meilleur et les mettre en garde contre tout ce qu'il leur enseigne de mal*** »<sup>18</sup>.

Considérons le fait que notre Prophète ﷺ est sans aucun doute, le plus distingué et le sceau des prophètes, ainsi que son droit de priorité en matière d'information et de guide. Si les célébrations de naissance étaient considérées comme religieuses et prescrites par Allah, l'Envoyé d'Allah ﷺ en aurait informé les gens, ou l'aurait pratiqué lui-même de son vivant ou bien ses compagnons ؓ l'auraient au moins célébré. Puisque de telles célébrations n'ont jamais eu lieu, il est évident qu'elles n'ont rien à voir avec l'Islam. De telles célébrations sont une innovation contre lesquelles l'Envoyé d'Allah ﷺ a mis en garde, comme il a été démontré dans les Hadiths précités.

Il y a beaucoup d'autres Hadiths à cet effet, dont la déclaration suivante du Prophète ﷺ lors d'un sermon du vendredi : Traduction relative et approchée : « ***La meilleure parole est celle d'Allah, et la meilleure guidée est celle de Mouhammad ﷺ, et la pire des choses est la nouveauté, et chaque nouveauté est une innovation et chaque innovation est un égarement*** »<sup>19</sup>.

Les versets et les Hadiths à ce sujet sont nombreux. Un groupe de savants ont rejeté ces célébrations et ont émis des avertissements, en vertu des preuves ci-mentionnées et d'autres.

Cependant quelques savants diffèrent des autres et acceptent de telles célébrations à conditions qu'elles soient dépourvues d'actes répréhensibles qui, à leur avis, sont des exagérations concernant les attributs de l'Envoyé d'Allah ﷺ comme la mixité entre les hommes et les femmes, l'emploi d'instruments musicaux et d'autres choses semblables, condamnées par la révélation immaculée. Cependant, ils considèrent ces célébrations comme des bonnes innovations.

En vertu de la loi islamique, il faut se référer au Coran aux préceptes de Son Envoyé ﷺ (Sounnah) Allah dit ainsi :

---

<sup>18</sup> Sahih Rapporté par Mouslim

<sup>19</sup> Sahih rapporté par Mouslim : vol. 2 (1885)

يَتَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي  
 الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِن تَنَزَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن  
 كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

Traduction relative et approchée : «*O vous les croyants, obéissez à Allah et obéissez à l'Envoyé et ceux parmi vous qui détiennent l'autorité. En cas de désaccord sur quelque chose, référez-la à Allah et à l'Envoyé si vous croyez vraiment en Allah et au Jour Dernier. C'est le meilleur et le plus approprié pour une décision finale*»<sup>20</sup>.

Le Très Haut dit :

وَمَا اخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى اللَّهِ

Traduction relative et approchée : «*Quel que soit le sujet de votre différend, la décision en appartient à Allah*»<sup>21</sup>.

En nous référant à la parole d'Allah concernant cette affaire, à savoir la célébration des naissances, nous avons trouvé qu'elle nous impose le devoir d'obéir à l'Envoyé ﷺ dans ce qu'il nous a apporté, et nous avertit de ce qu'il nous a interdit, et nous apprend qu'Allah a parfait la religion pour cette communauté.

Puisque cette sorte de célébration ne fait pas partie de ce que l'Envoyé d'Allah ﷺ a introduit, elle n'a rien à voir avec la religion qu'Allah a parfaite pour nous, et nous a ordonné d'obéir à l'Envoyé ﷺ.

Nous avons aussi soumis la question aux préceptes de l'Envoyé d'Allah ﷺ (la Sounnah) et nous y avons vu qu'il n'a jamais fait une telle chose, ni ne nous a enjoint de le faire, et ses compagnons non plus ﷺ. Nous apprenons ainsi qu'une telle chose n'a rien à voir avec la religion et que **c'est plutôt une espèce d'innovation et une imitation des gens du Livre, les juifs et les chrétiens dans leurs festivals.**

Et maintenant, il apparaît très clairement pour toute personne possédant la moindre capacité à réfléchir et qui désire connaître la vérité, tout en étant honnête dans sa recherche, que les célébrations de naissance n'ont rien à voir avec l'Islam. Ce sont plutôt le genre d'innovations qu'Allah et Son Prophète ﷺ nous ont enjoins d'abandonner et d'en prendre garde.

Une personne sensée ne doit pas être éblouie par le grand nombre de gens qui le pratique dans tous les pays car la vérité ne se reconnaît pas par le nombre des pratiquants, mais par les preuves légales islamiques comme le dit le Tout Puissant au sujet des juifs et des chrétiens :

<sup>20</sup> Sourate 4 : « An-Nissa » V59

<sup>21</sup> Sourate 42 : « Ach-choura » V10

وَقَالُوا لَنْ يَدْخُلَ الْجَنَّةَ إِلَّا مَنْ كَانَ هُودًا أَوْ نَصْرِيًّا تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ إِن كُنْتُمْ صَادِقِينَ

Traduction relative et approchée : «*Et ils disent : "Nul n'entrera au Paradis à moins d'être juifs ou chrétiens..", Ce sont leurs désirs (vains). Dis : Produisez votre preuve si vous êtes véridiques*»<sup>22</sup>.

Le Tout Puissant dit aussi :

وَإِنْ تَطَّعَ أَكْثَرُ مَنْ فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ اللَّهِ

Traduction relative et approchée : «*Si tu devais suivre le chantier battu de ceux du monde, ils te détourneraient du chemin d'Allah*»<sup>23</sup>.

De plus, la plupart de ces célébrations, toutes hérétiques qu'elles soient, ne sont dénuées d'autres actes répréhensibles, tels que l'assemblée d'hommes et de femmes, l'usage de chants et de concerts musicaux, la consommation des boissons alcoolisées et des narcotiques, ainsi que d'autres maux. De plus, ce qui est plus terrible peut arriver, c'est à dire l'association (Chirk) grave à cause de l'exagération et de l'excès dans les attributs propres de l'Envoyé ﷺ ou de ceux d'autres hommes saints et aussi le fait de l'invoquer en lui implorant le secours, le supplier et croire qu'il connaît l'inconnu, ainsi que d'autres actes d'association (Chirk) que pratiquent des tas de gens lors de leur célébration de la naissance du Prophète ﷺ et d'autres soi-disant hommes saints.

Dans le Hadith authentique, l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit: Traduction relative et approchée : «*Gardez-vous de dépasser les vraies limites de la religion, car les gens ont autrefois péri à cause de cela*»<sup>24</sup>.

Il (ﷺ) a aussi dit: Traduction relative et approchée : «*Ne prodiguez pas des louanges sur moi comme l'ont fait les chrétiens avec le fils de Mariyam. Je ne suis qu'un humain. Dites: le Serviteur et Envoyé d'Allah* »<sup>25</sup>.

Ce que l'on peut remarquer, c'est que des tas de gens s'adonnent activement à ces célébrations innovées et les font observer, tandis qu'ils ne font pas ce qu'Allah leur a imposé, par exemple la prière du Vendredi (Salât al Joumou'a) et les Salât en assemblée, ils n'y font pas attention, et savent même pas qu'ils ont commis un acte très répréhensible. Cela est dû, sans doute, à la faiblesse de la foi et au manque de discernement aussi bien qu'à l'abondance des transgressions et des péchés régnant sur les cœurs.

<sup>22</sup> Sourate 2 : « An-Nissa » V111

<sup>23</sup> Sourate 6 : « Al An'am » V116

<sup>24</sup> Rapporté par ibn Majjah : vol 2 (3029 )

<sup>25</sup> Sahih rapporté par al Boukhari : vol 4 (1654)

Qu'Allah nous accorde, et accorde à tout musulman, la grâce d'être à l'abri de ces maladies !

Entre autres choses, certains croient que l'Envoyé d'Allah ﷺ assiste aux célébrations de naissance. Ils se mettent donc debout à bras ouverts en son honneur. Ceci est un genre de mensonge pur et d'ignorance la plus abjecte, car l'Envoyé d'Allah ﷺ ne sortira jamais de sa tombe avant le Jour de la Résurrection, ni ne communique avec des humains, ni n'assiste à leurs réunions. Il se trouvera plutôt dans sa tombe jusqu'au jour du Jugement, son âme en paix avec son Seigneur, très élevé dans la demeure éternelle, comme le dit Allah dans la Sourate (Al-Mou-minoun) :

ثُمَّ إِنَّكُمْ بَعْدَ ذَلِكَ لَمَيِّتُونَ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ تُبْعَثُونَ

Traduction relative et approchée : «**Après cela enfin, vous mourrez. Ensuite au Jour du Jugement, vous serez relevés**»<sup>26</sup>.

Le Prophète ﷺ a dit : Traduction relative et approchée : «**Je serai le premier dont la tombe se fendra le Jour de Jugement et ensuite je serai le premier intercesseur et le premier à qui Il sera accordé le droit d'intercéder**»<sup>27</sup>.

Ce glorieux verset suivi du Hadith et tous les versets et les Hadiths qui vont dans ce même sens indiquent que le Prophète ﷺ et ses semblables qui sont morts, ne sortiront de leurs tombes qu'au Jour du Jugement. Cela est basé, sans controverse, sur le consensus des savants musulmans. Chaque musulman doit, par conséquent faire attention à de telles choses et rester sur ses gardes contre de telles innovations, des ignorants et leurs semblables comme étant des hérésies et des superstitions qu'Allah n'a jamais légitimées par La Révélation.

Et quel Secoureur et dépositaire parfait est Allah ! Et il n'y a ni pouvoir et ni de force en dehors de Lui.

Quant au fait de prier Allah de bénir Son Prophète et lui accorder la paix, c'est la meilleure approche et acte de piété car Le Tout Puissant dit :

إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ  
وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

Traduction relative et approchée : «**Allah et Ses anges envoient des bénédictions sur le Prophète. O les croyant, envoyez des bénédictions sur lui et saluez-le avec tout le respect**»<sup>28</sup>.

<sup>26</sup> Sourate 23 : « Al- Mou-minoun » V15 &16

<sup>27</sup> Sahih rapporté par Mouslim : vol 4 (5655)

<sup>28</sup> Sourate 33 : « Al- Ahzab » V56, ( Littéralement : Saluez avec respect, c'est à dire : Obéissez à lui entièrement).

Le Prophète ﷺ a dit : Traduction relative et approchée : « *Quiconque enverra la bénédiction une fois sur moi, Allah le bénira dix fois autant* »<sup>29</sup>.

Un tel acte est licite à tout moment, et plus recommander encore à la fin de chaque Salât. Selon un groupe de savants, il est même impératif dans le dernier Tachahhoud (Tahiyat) de chaque Salât et une Sounnah appuyée à plusieurs occasions telles que : après l'Adhan [appel à la prière], en parlant du Prophète ﷺ, le vendredi et la nuit du vendredi selon plusieurs Hadiths.

*Qu'Allah nous accorde, ainsi qu'à tous les musulmans,  
la réussite dans la compréhension et le maintien de Sa religion  
qu'Il nous accorde aussi la faveur de nous adhérer fermement à la Sounnah  
et de nous garder des innovations.*

*La Louange est à Allah, Le Tout Miséricordieux,  
et que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur le Prophète Mouhammad,  
sa famille et ses compagnons.*

---

<sup>29</sup> Rapporté par An-Nassâï : vol . 2 (25)

# L'ORIGINE DE LA CELEBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU PROPHETE ﷺ

Il est un fait indéniable qu'Allah, dans le Coran ne nous ordonne pas, ni ne recommande de célébrer des fêtes d'anniversaire. Aussi, aucun Hadith authentique ne parle des célébrations de ce genre. Ni le Prophète ﷺ, ni les Califes, ni les Compagnons (Sahaba), ni ceux qui les suivent (at-Tabi'oun), n'ont institué de telles pratiques, qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec l'Islam, religion parfaite et complétée par Allah Lui-même et enseigné, par Son Prophète ﷺ.

QUI FUT DONC L'INITIATEUR DE CES PRATIQUES PAÏENNES ?  
ET QUAND FURENT-ELLES INTRODUITES POUR POLLUER L'ISLAM ?

La célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète ﷺ fut instituée **au Caire en l'an 362 H (959 C) par al-Mou'izz lidinillah al Fatimi.**

Le commandant des armées (Badr al Jamali) l'a annulé en l'an 488 H (1090 C) ; mais ibn al Moustali l'a renouvelée en l'an 495 H (1097 C).

Puis al Malik al-Mouzaffar l'a renouvelée une autre fois en l'an 604 H (1208 C) à Arbil en Iraq. Les célébrations comprenaient des parades, des processions en flambeau, des banquets et des chants exaltant la position unique du Prophète ﷺ.

Le savant le plus célèbre ancien défenseur contre cette innovation, est Taj-el Dine 'Omar al-Eskandari al-Maliki, nommé al-fakahani, dans son livre *al Mawrid, au sujet d'Al-mawlid.*

**Les musulmans orthodoxes aussi s'opposèrent farouchement à ces manifestations anti-islamiques qui ressemblaient aux célébrations de Noël des Croisés.**

**Ces manifestations hérétiques furent introduites en Turquie en l'an 996 H (1589 C) par le Sultan Mourad III.** Elles étaient réservées à la cour seulement. Seuls les ministres et les courtisans y assistaient à la mosquée « Sultan Ahmed ». C'était plutôt une fête politique où le chef des énuques Noires du palais recevait tous les honneurs. Cette cérémonie païenne avait lieu à dix heures du matin. Des processions partaient du palais, la plus somptueuse étant celle de l'énuque principal qui était accompagné des autres énuques et des hallebardiers en uniforme. A la mosquée, il y avait récitation de poèmes et des remises d'insignes d'honneur. C'est l'énuque principal qui recevait les plus grands honneurs.

Voilà en bref ce qu'est « al Mawlid », festival mondain en violation flagrante des enseignements d'Allah et de Son Prophète ﷺ.